

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1008 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 1008

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date de publication
19 août 1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de dix-sept jours, à solde entière, est accordé à M. l'administrateur Boutonnât, du 22 août au 7 septembre 1946. pour en jouir au Harrar (Ethiopie). Les frais du voyage seront à la charge de l'intéressé.